



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 07 décembre 2023

Membres du Conseil Municipal présents : 23

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Membre du Conseil Municipal absent excusé: 1

Membre du Conseil Municipal absent: 1

Votants : 27 (M. Ollivier est absent au 1^{er} point)

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Budget Principal : Anticipation de crédits
2. Désignation d'un référent déontologue
3. Nouvelle convention financière entre les communes du secteur d'activité du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) – Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
4. Délibération de principe relative à l'adoption des futures conventions en flux des logements sociaux sur le patrimoine des bailleurs dont la commune de Marolles-en-Hurepoix est réservataire
5. Adhésion à la centrale d'achat régionale proposée par la région d'Ile de France
6. Avis du Conseil Municipal relatif à une demande de cession d'espaces publics rue du Clos Neuf
7. Lancement de l'élaboration des zones d'accélération d'énergies renouvelables

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant (Vote : 26 voix « Pour », 1 abstention : Mme Goldspiegel) :

8. Règlement intérieur du Service Enfance – Rectification d'une erreur matérielle

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

9. Devoir de mémoire envers les victimes d'attentats
10. Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2024
11. Motion du conseil municipal relative à un appel pour une refonte des mécanismes de financement des départements et une préservation indispensable des finances des communes

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 08 décembre 2023

LE MAIRE

Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.